



FORMATION

LIEU DE FORMATION

1ÈRE JOURNÉE

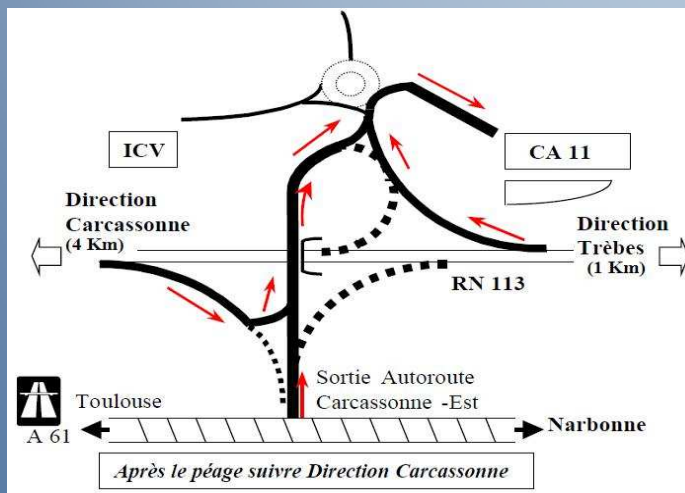
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'AUDE
ZA DE SAUTÈS, À CARCASSONNE

Informations et inscription :

Biocivam 11
Carole CALCET
Chambre d'Agriculture de l'Aude
ZA de Sautès, à Trèbes
11 878 Carcassonne Cedex 9

biocivam.carole@orange.fr

Ligne directe : 04 68 11 79 17
Secrétariat : 04 68 11 79 38



A SAVOIR !

Le crédit d'impôt à la formation:

Tout chef d'entreprise au régime du bénéfice réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'il participe à des actions de formation professionnelle.

Le montant du crédit d'impôt est égal au produit du nombre d'heures passées en formation (dans la limite de 40 heures/an) par le taux horaire du Smic. Par exemple, vous êtes exploitant/e agricole, vous suivez cette formation de 14 heures en 2017, vous pourrez obtenir un crédit d'impôt de 136 € (= 14 x 9,76 €).

Plus d'info auprès du Biocivam

Les services de remplacement:

Ce sont des associations sous statut de groupement d'employeurs à vocation de remplacement. Elles assurent le remplacement de ses adhérents en cas d'absences pour maladie, congés, congés parentaux, mandats professionnels ... et tout particulièrement pour la formation! **Service de Remplacement de l'Aude : 04 68 11 77 96**



Gestion de l'irrigation et maîtrise de l'herbe en maraîchage biologique

17 février et 17 mars 2017
à Carcassonne et Belpech

Contact : Biocivam 11 - 04 68 11 79 17



Formation financée par le fonds Vivéa

Formation co-organisée avec la
Chambre d'agriculture de l'Aude

Apporter aux participants les connaissances nécessaires à la gestion d'un système d'irrigation et à la maîtrise de l'herbe en maraîchage biologique.

Vendredi 17 février 2017 : maîtriser et optimiser les apports d'eau aux légumes bio À la Chambre d'agriculture - Carcassonne (voir plan au dos)

Matinée : en salle (9h - 12h30)

- Contexte réglementaire de l'utilisation de l'eau en agriculture, différents types de prélèvements possibles, démarches à entreprendre, acteurs locaux concernés et aides possibles.
- Fonctionnement « eau, sol et plante », besoins en eau des légumes, conséquences des manques et des excès d'eau sur les cultures légumières.

Après-midi : en salle (14h - 17h30)

- Descriptif des différents systèmes d'irrigation, matériels et équipements, contrôle de l'humidité des sols.
- Conduite de l'irrigation selon le type de sol et les besoins des plantes, techniques culturales assurant une optimisation de l'eau en maraîchage bio.

Vendredi 17 mars 2017 : savoir gérer les plantes adventices en maraîchage bio Matinée : Fanjeaux (salle de la mairie) - Après-midi : Belpech (visite de ferme)

Matinée : en salle (9h00 - 13h00)

- Principes agronomiques de base de la gestion de l'herbe (assolement, méthodes préventives, ...).
- Désherbage mécanique et thermique (principes, matériels, avantages et inconvénients, choix des outils), solarisation, paillages. Itinéraires de désherbage de différentes familles de légumes.

Après-midi : visite d'une exploitation en maraîchage biologique (14h30 - 17h30)

- Visite de l'exploitation de Delphine et Benoît Chevallier, maraîchers bio à Belpech
- Présentation des équipements présents sur la ferme et discussion sur les méthodes utilisées par les exploitants pour l'irrigation des cultures et la gestion de l'herbe.

Intervenants

- Hélène OLIVE-REMON - Chargée de mission Eau, à la Chambre d'agriculture de l'Aude.
- Catherine MAZOLLIER - Formatrice, responsable expérimentations en maraîchage bio au GRAB d'Avignon.

Responsable de la formation

- Carole CALCET - Animatrice au Biocivam 11, en charge des filières fruits et légumes bio.

Public concerné • Maraîchers/chères bio, personnes en cours ou en projet d'installation.

Conditions de participation • Formation gratuite pour les adhérents du Biocivam (ou à un autre CivamBio ou GAB), éligibles au fonds de formation Vivéa.



BULLETIN D'INSCRIPTION

Irrigation et maîtrise de l'herbe en maraîchage bio

**A renvoyer avant le
15 février 2017**

Nom _____ Prénom _____
Raison sociale _____
Date de naissance : _____
Adresse : _____

Tél. _____

E-mail : _____

- Agriculteur, cotisant solidaire, aide familial, ...
Précisez le statut : _____
- Salarié(e) agricole
- En cours ou en projet d'installation
- Autres (précisez) : _____

Je suis adhérent(e) au Biocivam 11 (ou à un autre CivamBio/GAB) et m'inscris à la session de formation

Je ne suis pas adhérent(e) au Biocivam et joins ma cotisation annuelle de 80 € par chèque, 40 € pour les porteurs de projet ou les personnes ayant des difficultés financières (règlement encaissé seulement en cas de participation)

Je suis à jour de mes cotisations sociales à la MSA (condition d'éligibilité au fonds Vivéa)

Je ne suis pas encore installé(e) et joins l'attestation originale certifiant que je suis dans une démarche d'installation agricole (attestation à demander au Point Accueil Installation 11, Fanny Canet ou à la personne référente pour les autres départements)

N.B. Une attestation de participation à la formation sera fournie aux stagiaires.